



BULLETIN FÉDÉRAL

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL

19 et 20 janvier 2024 au siège fédéral - Ivry-sur-Seine

À vélo tout est plus beau !

N° 173

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. 01 56 20 88 88 - CCP Paris 3921 44Z - Site Internet : www.ffvelo.fr
Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978 / Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991 / Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964
Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DES 19 - 20 JANVIER 2024

PRÉSENTS

1. François BEAUDOUIN, Yves BIGEL, Jean-Marie BROUSSE, Ghislaine CHARTON, Lydie CHENOT, Martine CANO, Patrice DELGA, Christophe DUFOUR, Stéphane GIBON, Dominique LAMOULLER, François MANENT, Christian PROPONET, Yann SARRET, Denis VITIEL, Claude-Hélène YVARD GUERMONPREZ.

2. Siège fédéral : Nicolas LEROY – Directeur de la Fédération.

3. Équipe technique nationale : Isabelle GAUTHERON – DTN.

POUVOIRS

- Nicolas EDUIN pouvoir à Denis VITIEL, le vendredi 19 janvier.

- Pascal LANDAIS pouvoir à Claude-Hélène YVARD GUERMONPREZ, le vendredi 19 janvier jusqu'à 17 h.

- Marie Christine DUDRAGNE, pouvoir à Ghislaine CHARTON, le vendredi 19 janvier.

- Claude ROBILLARD, pouvoir à Dominique LAMOULLER.

SOMMAIRE

1. Vie fédérale

1.1 - Validation du compte-rendu des Assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, de Troyes (10).

1.2 - Ajout d'un membre d'une commission.

1.3 - Règlement type des organisations et charte.

1.4 - Assemblée générale de Paris du 8 décembre 2024 - Avenant et point de la candidature du CoDep 81 pour l'Assemblée générale d'Albi.

1.5 - Ordre du jour du séminaire avec les structures du 16 mars 2024.

1.6 - Proposition du CoDep de la Loire-Atlantique de créer une station vélo.

1.7 - Projet vélo et santé.

1.8 - Changement de BCN BPF du Tarn.

2. Finances

2.1 - Tarifs des Cyclomontagnardes 2025.

2.2 - Bourse Jeune voyageur.

2.3 - Bénévoles " Ensemble à vélo ".

2.4 - Campagne 2025 Agence nationale du sport (ANS).

2.4 - Plaque souvenir Raymond Henry, Pâques-en-Provence.

3. Manifestations

3.1 - Ascension Argenton-sur-Creuse

3.2 - Pâques-en-Périgord.

3.3 - Cyclomontagnardes 2025.

3.4 - Avenir des Semaines fédérales.

4. Communication

4.1 - Campagne de communication et projet web marketing.

4.2 - Règles d'utilisation de la marque FFVélo.

5. Questions diverses

5.1 - Parcs naturels régionaux.

5.2 - Grande cause nationale avec make.org

1) VIE FÉDÉRALE

1.1 Compte-rendu des Assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, des 9 et 10 décembre 2023 à Troyes (10)

Le compte-rendu des Assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, des 9 et 10 décembre 2023 à Troyes (10) a été préparé et rédigé par Gérard HAMON que nous remercions. Après les diverses remarques et corrections, il est validé.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	18 François BEAUDOUIN, Yves BIGEL, Jean-Marie BROUSSE, Ghislaine CHARTON, Lydie CHENOT, Martine CANO, Patrice DELGA, Christophe DUFOUR, Stéphane GIBON, Pascal LANDAIS, François MANENT, Christian PROPONET, Claude ROBILLARD, Yann SARRET, Denis VITIEL, Claude-Hélène YVARD GUERMONPREZ, Nicolas EDUIN, Claude ROBILLARD.	0	1 Marie-Christine DUDRAGNE.

1.2 Ajout d'un membre d'une commission

La commission Tourisme et son groupe de travail Label " Territoire vélo " compte un nouveau membre, il s'agit de Jean-Pierre Jouhaud, président du comité départemental de l'Indre. Il s'agissait de compléter le groupe après le décès de Gérard PLIQUET.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

1.3 Règlement type des organisations et Charte des organisations de cyclotourisme

Nous avons voté lors du CD d'octobre l'intégration du document du ministère des Sports dans le Règlement des organisations et la Charte des organisations avec d'autres modifications. La modification avec le document du ministère avait pour objectif d'étayer le refus de la demande de signaleurs par certaines préfectures.

Ces deux documents ont fait l'objet d'un vote par les clubs lors de l'assemblée générale de Troyes.

Le document du ministère devra être joint avec la déclaration Cerfa de manifestation ainsi que la Charte de nos organisations. Le document sera envoyé aux présidents de CoDep. Ces deux documents ont été transmis pour validation au ministère des Sports, qui peut encore émettre des réserves.

Vous pourrez également le retrouver dans la Gestion documentaire, sous l'onglet organisations de manifestations sur la voie publique, fiche pour la préfecture.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	18 François BEAUDOUIN, Yves BIGEL, Jean-Marie BROUSSE, Ghislaine CHARTON, Lydie CHENOT, Martine CANO, Patrice DELGA, Christophe DUFOUR, Stéphane GIBON, Dominique LAMOULLER, François MANENT, Christian PROPONET, Denis VITIEL, Claude-Hélène YVARD GUERMONPREZ, Pascal LANDAIS, Claude ROBILLARD, Marie Christine DUDRAGNE, Nicolas EDUIN.	1 Yann SARRET	0

1.4 Assemblées générales

Paris des 7 et 8 décembre 2024

Lors du vote en 2021 au sujet de l'Assemblée générale Paris, le comité directeur fédéral de l'époque avait retenu, dans la proposition de la Sorbonne (antenne de Tolbiac), les locaux techniques, à savoir l'amphithéâtre et des salles pour cafétaria, stands et commission électorale.

La visite de la tour Zamansky (Espaces de réception du 24^e étage sur le Campus Pierre et Marie Curie) était au stade des options non soumises au vote.

Compte tenu du contexte actuel (situation financière de la Fédération – année du centenaire), il apparaît judicieux de proposer aux congressistes cette vue imprenable (20 minutes) sur Paris depuis les toits de la Sorbonne. Cette visite aurait lieu le samedi avec deux options :

- réservation pour la journée (8 h à 18 h) - 4 000 € ;
- réservation pour la demi-journée (4 h) - 2 000 €

VOTE	AUCUNE OPTION	LA JOURNÉE	LA DEMI JOURNÉE
	5 François BEAUDOUIN, Pascal LANDAIS, Lydie CHENOT, Yann SARRET, Claude-Hélène YVARD GUERMONPREZ .	3 Yves BIGEL, François MANENT, Christian PROPONET.	11 Jean-Marie BROUSSE, Martine CANO, Christophe DUFOUR, Ghislaine CHARTON, Patrice DELGA, Marie-Christine DUDRAGNE, Nicolas EDUIN, Stéphane GIBON, Dominique LAMOULLER, Claude ROBILLARD, Denis VITIEL.

La Fédération signera un avenant pour la location de la tour Zamansky pour la demi-journée pour un montant de 2 000 €.

Assemblée générale à Albi, 2025

Le CoDep du Tarn a déposé un dossier de candidature pour l'organisation du congrès fédéral de décembre 2025. Il manque encore quelques éléments financiers. La municipalité soutient fortement cette organisation. Le dossier de candidature sera étudié lors de la prochaine réunion de mars.

1.5 Ordre du jour du séminaire avec les structures du 16 mars 2024

Une réunion avec l'ensemble des structures de la Fédération et les membres du comité directeur fédéral est programmée le samedi 16 mars de 10 h à 16 h, au sein de l'Auberge de Jeunesse Yves Robert, Paris XVIII^e. Accueil à partir de 9 h 30.

L'ordre du jour provisoire suivant est proposé (sous réserve de quelques modifications).

- 10 h : ouverture de la réunion et présentation de la journée ; Martine CANO ;
- 10 h 15 : fonctionnement de nos structures dans un contexte de renouvellement des conseils d'administrations – témoignages et discussion ;

- 12 h à 13 h 30 : pause déjeuner ;
- 13 h 30 : les bilans d'activité, source de financement clubs et CoDep, ANS ;
- 14 h 30 : les avantages d'être licencié à la Fédération ;
- 15 h 30 : temps d'échanges.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

1.6 Projet de station vélo du comité départemental de Loire-Atlantique

Il apparaît qu'un gros travail de traçage et référencement des circuits a été réalisé ;

Le cahier des charges est strictement identique au cahier des charges des Territoires vélo sans indication de tarif.

Afin de pouvoir inclure différents types de pratique : route, VTT, gravel, il est envisageable de labelliser le département dans son ensemble comme cela a été le cas pour d'autres départements. Fort du nombre de ses clubs et de son implication, le département pourrait être pilote en ce domaine. Après débat et discussions, il est bon de rappeler que les labels de la Fédération sont aujourd'hui reconnus, nous recevons régulièrement des demandes ; un label différent contribuerait à semer le trouble ou la confusion pour nos interlocuteurs et les collectivités territoriales. La Fédération peut accompagner le CoDep dans ses démarches auprès des institutions.

Le label, comme le logo, sont déposés à l'INPI et ne peuvent être modifiés ; de nombreuses « stations vélo » existent dans différentes agglomérations mais correspondent à des stations de gonflage, entretien, et ne sont pas en lien avec des circuits, ce qui constitue ici une autre confusion.

La Fédération met en place une équipe technique en charge des labels et de leur validation (Bases VTT, Territoires vélo, département) ; il est envisagé que cette équipe, qui sera missionnée sur certains territoires, puisse recevoir des indemnités. Le salarié du CoDep de Loire-Atlantique pourrait intégrer cette équipe.

Après débat, il sera proposé au comité départemental de Loire-Atlantique de se mettre en relation avec Baptiste DUPUIS, chargé de développement des Bases VTT et des Territoires vélo pour donner une suite positive vis-à-vis des collectivités. Il est envisagé une mise en valeur du département dans son ensemble en bénéficiant d'un accompagnement pour aider les EPCI à obtenir les labellisations fédérales (Territoire vélo, Base VTT, ou Rando gravel).

1.7 Projet vélo et santé

Dominique LAMOULLER propose que l'ensemble des clubs de la Fédération puisse mener une action Sport-Santé, dans le cadre de la « grande cause nationale du sport », en complément des actions en cours d'accueil dans les clubs. Cela concerne un public de débutants voulant découvrir le vélo. L'idée est de proposer quelque chose de facile à mettre en place sur deux heures, au cours du samedi ou dimanche après-midi (le choix de la période restant libre) avec un message simple « les clubs cyclotouristes vous accueillent pour une heure de vélo chaque semaine ». Les séances sont à programmer sur la période de mi-mars à juin (reconductibles dans le courant de l'automne) et peuvent prendre la forme de :

- d'un samedi ou le dimanche sur une durée de deux heures maximum ;
- un accueil, un regroupement quelques consignes de route ;
- proposition d'un parcours pour une heure facile et tranquille ;
- encadrement par deux personnes du club ;
- retour, pot ou goûter selon les horaires.

Les documents simples seront préparés par le siège fédéral et mis à disposition des clubs et des structures.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

1.8 Changement de BCN - BPF du Tarn

Dans le département du Tarn (81), le comité directeur fédéral valide le remplacement du site BPF de Pampelonne, par le petit village de Tanus, suivant la proposition du comité départemental. Tanus, situé au nord du département du Tarn, est un petit village rempli de charme, qui a la particularité d'avoir deux viaducs dont un ferroviaire datant de 1902 et le deuxième autoroutier mis en service à l'été 2000. À proximité se trouve, la chapelle des Planques, qui peut se visiter et la pittoresque vallée du Viaur.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

2) FINANCES

2.1 Frais des bénévoles " Ensemble à vélo "

Le comité régional Île-de-France ainsi que les huit comités départementaux prennent en charge l'accueil de l'ensemble des participants à " Ensemble à vélo ", ainsi que l'organisation d'un pique-nique géant du dimanche 2 juin, à la Cipale (vélodrome Jacques Anquetil). Ils sont fortement mobilisés

sur cet événement.

Les bénévoles du CoReg Île-de-France et des CoDep franciliens bénéficieront d'un remboursement de frais de déplacement et de repas sur les bases des plafonds fixés par la Fédération et sur présentation de factures. Les frais liés au stationnement pourront être pris en charge sur présentation de justificatifs.

Il est cependant vivement conseillé pour les bénévoles qui le peuvent d'opter pour l'abandon de frais.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

2.2 Campagne Agence nationale du sport (ANS)

La note de cadrage des subventions ANS a été présentée par la direction technique nationale : elle reprend les principaux objectifs du projet sportif fédéral :

Objectif 1 - Le développement de la pratique.

Objectif 2 - La promotion du Sport-Santé.

Objectif 3 - Le développement de l'éthique et de la citoyenneté.

Le " Savoir rouler à vélo " et le para-vélo seront désormais deux actions éligibles au niveau des clubs. Le lancement de la campagne est programmé courant février 2024 via « le Compte asso ». Une newsletter spécifique sera envoyée à toutes les structures début février, l'ensemble de la procédure et les documents seront disponibles sur l'intranet fédéral.

Un webinaire d'information sur la campagne 2024 avec diffusion de la note de cadrage est programmé le 8 février, le lancement de la campagne est prévu le 26 février et la clôture, le 29 mars. Le traitement des dossiers se fait au niveau de chaque région avec une évaluation et proposition des sommes aux clubs et au CoDep par le CoReg.

Le principe de l'attribution d'une enveloppe par région est acté. La commission nationale subventions ANS sera chargée, suite à l'instruction menée en amont par les comités régionaux et la Fédération, de valider les dossiers et de faire les propositions d'attribution des subventions à l'Agence nationale du sport.

La commission nationale est composée de :

- la présidente de la Fédération,
- la secrétaire générale,
- le trésorier,
- le président de la commission Structures,
- la Directrice technique nationale.

L'ensemble des comités régionaux y seront associés lors d'une réunion en visio-conférence et ou en présentiel, prévue le 23 mai. Le retour des propositions devra être fait à l'ANS, pour le 31 mai.

Vote sur la composition de la commission nationale :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

Pour cette campagne 2024, trois scénarios sont proposés :

- 1) la campagne 2024 suit le même modèle que la campagne précédente, l'objectif étant d'avoir un maximum de demandes de la part des structures,
- 2) le deuxième scénario consiste à sélectionner les 40 à 50 meilleurs projets,
- 3) la troisième option est une solution hybride.

Après discussion, c'est ce dernier choix qui est fait. 70 % de l'enveloppe seront dédiés à une campagne classique qui suit le même schéma que la campagne 2023 ; 30 % sont dédiés à un appel à projets sur des thématiques ciblées où seront sélectionnés les meilleurs projets. Au sein d'un même dossier, il sera possible de déposer une action pour l'appel à projets et une à deux actions sur le modèle classique.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

2.3 Tarifs des Cyclomontagnardes et cahier des charges

La commission propose les tarifs suivants pour la saison 2025 : tarifs pour les licenciés à 25 € et non licenciés : 40 €.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

Par ailleurs le cahier des charges des Cyclomontagnardes est légèrement modifié. Cette modification consiste à une mise en concordance entre la Charte du vélo à assistance électrique et le Règlement des Cyclomontagnardes (pas de VAE en un jour (Randonneur) autorisé en deux jours (Touriste).

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

2.4 Bourse du Jeune voyageur

Pauline KIEFFER et Mathieu BLANC sont rentrés, leur dossier a été joint tardivement mais intéressant. Il est proposé de compléter la bourse à hauteur de 1 000 €, au lieu de 1 500 €, car le bilan a été tardif et les photos non rattachées au texte.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

Un nouveau dossier est arrivé : il s'agit de celui d'Eliot SOUHARD, passionné de vélo et âgé de 25 ans qui prévoit un voyage à but humanitaire, à travers l'Asie en faveur de l'Institut du cerveau. Le jeune homme est actuellement en Inde.

Accord pour la bourse :

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

2.5 Plaque souvenir Raymond Henry, Pâques-en-Provence

Dans le cadre du centenaire de la Fédération française de cyclotourisme et du centenaire de Pâques-en-Provence et suite à l'accord de principe, la création d'une plaque souvenir en l'honneur de Raymond HENRY, historien officiel, a été demandée.

Celle-ci sera réalisée en pierre de Tavel et posée par l'entreprise funéraire de Pernes-les-Fontaines (Bastidon Sarl) le dimanche 31 mars 2024, jour de la concentration nationale de Pâques-en-Provence au pied de la statue de Paul de Vivie existante à proximité du complexe sportif du même nom. Le cout total TTC sera de : 839,85 € TTC.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

3) MANIFESTATIONS

3.1 Concentration de l'Ascension

La concentration prévue à l'Ascension à Argenton-sur-Creuse (36), les 9, 10 et 11 mai, a reçu un accord de principe. Il est demandé au comité d'organisation de compléter le dossier pour l'attribution du label fédéral. Les compléments sont arrivés première semaine de février et le label accordé.

3.2 Pâques-en-Périgord 2025

L'organisation d'une concentration pascale en Périgord, par le comité départemental de cyclotourisme de la Dordogne, prévue pour Pâques 2025 à Ribérac, est repoussée à une date ultérieure. Une rencontre avec les collectivités (mairie et communauté de communes doit avoir lieu mi-février).

3.3 Cyclomontagnardes

Le calendrier 2025 des Cyclomontagnardes a été validé : deux organisations, les Vosges et les Pyrénées audoises auront lieu le même week-end, les 5 et 6 juillet en raison d'utilisation des hébergements scolaires, une nouvelle organisation, celle du Haut-Bugey dans le Jura (39) a été labellisée. Il est demandé à l'organisateur du Vercors de changer de date pour ne pas concurrencer celle du Haut-Bugey.

En 2025 de nouveaux tarifs seront appliqués : 25 € pour un licencié de la Fédération et 40 € pour un non licencié.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

3.4 Avenir des Semaines fédérales

Un groupe de travail se met en place pour étudier les évolutions de l'organisation des Semaines fédérales et internationales de cyclotourisme. L'ensemble des documents qui servent de support seront revus en accord avec les organisateurs actuels.

4) COMMUNICATION

4.1 Communication fédérale et projet de web marketing

Suite à la décision prise lors de la réunion 2023 par le comité directeur, le montant qui sera utilisé sera de 111 000 € pour assurer la promotion des événements. Le montant habituel du salon Destinations nature est de 45 000 €, mais devrait être revu à la baisse en 2024 soit environ 30 000 €. À ce jour le plafond de 145 000 € destiné à la campagne Média (reconduction de 2023 : cinéma, radio et plate-forme digital), reste en option et sous réserve de son utilité réelle, au vu du bilan présenté par le service Communication.

Projet de webmarketing

Le nouveau projet webmarketing, comporte plusieurs options (production vidéo, publicité web, réseaux sociaux, cible de la tranche d'âge 20/40 ans). La production vidéo ayant déjà été évoquée antérieurement pour répondre à cette action servira sur plusieurs opérations de communication de la Fédération et sur la plupart des réseaux sociaux et sites de la Fédération.

- La production vidéo est à 80 000 € HT par saison et à prévoir sur trois saisons, si possible.
- L'influence ou le support média sera de 50 000 € HT maximum.
- La partie publicité/sponsoring réseaux à 45 000 € HT maximum.

Total général de 175 000 € HT par an. Soit en TTC 210 000 €.

Nota : le montage d'un dossier auprès de l'ANS permettrait un retour de 40 000 € TTC et ramènerait l'investissement à 170 000 € TTC ; il est précisé qu'il s'agit ici d'un budget maximum, les différentes négociations ne sont pas terminées, et nous sommes au démarrage de ces actions.

La Fédération fait un effort considérable de communication sur tous les plans. Les résultats ne seront pas immédiats, mais doivent permettre de retrouver des jeunes dans nos associations et sur le vélo. Cet effort, entre les années 2023 et 2024, représente un montant total de 321 000 €, cette somme ne sera pas investie en totalité sur un même exercice comptable car il faut consacrer du temps à la réalisation des supports d'information et de diffusion. Cela n'occulte pas les opérations de communication pérennes existantes depuis quelques années (salons, publicité etc.).

Le vote sur le dossier Webmarketing a été organisé du 20 au 31 janvier par voie électronique après complément des éléments fournis en réunion. (dossiers et visio-conférence).

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	13 Yves BIGEL, Jean-Marie BROUSSE, Martine CANO, Ghislaine CHARTON, Marie-Christine DUDRAGNE, Christophe DUFOUR, Nicolas EDUIN, Lydie CHENOT, Stéphane GIBON, Dominique LAMOULLER, Yann SARRET, François MANENT, Christian PROPONET.	2 Claude ROBILLARD, Denis VITIEL.	4 François BEAUDOUIN, Patrice DELGA, Pascal LANDAIS, Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ,

4.2 Règles d'utilisation de la marque FFVélo

Dans le cahier des charges des règles d'utilisation de la marque FFVélo, il est proposé d'ajouter une modification : le terme Fédération française de cyclotourisme doit obligatoirement figurer sur le même support ou document que logo fédéral FFVélo. Dans le cahier d'utilisation de la marque, figureront désormais des bons exemples de blocs marques à suivre.

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	Unanimité	0	0

5) QUESTIONS DIVERSES

5.1 Grande cause nationale avec Make.org

Lors du salon des Maires et des Collectivités locales, nous avons été saisis d'une demande de la part de « Make.org ».

C'est une entité, patronnée par le ministère des Sports, avec des partenaires comme Accor & Ferrero qui a diverses activités dont celles :

- d'être une plateforme d'engagement participatif,
- développer l'impact sur la société civile,
- de renforcer le fonctionnement démocratique,
- d'animer des grandes causes nationales.

En l'espèce, il s'agit de la grande cause nationale « Comment favoriser la pratique sportive de tous les français en 2024 et après ». 80 % des 11 – 17 ans sont en dessous des seuils d'activité recommandés par l'OMS. L'objectif est d'engager 200 000 participants, de donner de l'ampleur au sujet des bienfaits de la pratique sportive via une campagne sur les R.S., une newsletter, etc. Un kit de communication sera à disposition des partenaires.

C'est un programme sur deux ans avec :

- phase consultation citoyenne (2 mois) pendant laquelle les associations / fédérations peuvent faire des propositions, puis analyse par des sociologues, puis présentation des résultats,

- phase de concertation : constitution d'ateliers pour identifier des pistes d'actions plus concrètes,
- phase d'appel à projets : 6 à 10 projets seront sélectionnés,
- phase de mise en œuvre des actions pour un bilan en septembre 2026.

Il faut voir cette association comme un outil qui nous permettrait de rayonner dans le milieu de cette grande cause.

En cas de réponse favorable, il faudra fournir les éléments nécessaires à l'ouverture d'un compte partenaire (adresse mail générique – lien vers site – description de la Fédération).

Sont déjà engagés Cosmos – Fédération Sport pour tous.

Le lancement devrait avoir lieu courant février.

Make.org comprend quatre entités juridiques avec des activités différentes :

- une société par actions simplifiée, spécialisée dans le secteur d'activité du conseil en relations publiques et communication ;
- une start up, dont l'objet est de mettre en place des consultations dites citoyennes sur des sujets de société, à partir des priorités des décideurs (gouvernements, grandes entreprises etc.) au travers d'une plateforme. La finalité est de pouvoir impulser des plans d'actions auprès d'entités (privées, associatives ou institutions) mais aussi de pouvoir impulser des changements de politique ;
- une association, spécialisée dans le secteur d'activité de l'action sociale sans hébergement ;
- une fondation pour lever des fonds.

Vote sur l'accord de principe (vote par voie électronique du 20 au 31 janvier 2024) :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOTE	<p>15</p> <p>Yves BIGEL, Jean-Marie BROUSSE, Martine CANO, Ghislaine CHARTON, Patrice DELGA, , Marie-Christine DUDRAGNE, Christophe DUFOUR, Nicolas EDUIN, Dominique LAMOULLER, Pascal LANDAIS, François MANENT, Christian PROPONET, Yann SARRET, Denis VITIEL, Claude Hélène YVARD-GUERMONPREZ.</p>	<p>1</p> <p>Claude ROBILLARD</p>	<p>3</p> <p>Stéphane GIBON, Lydie CHENOT, François BEAUDOUIN.</p>

Dominique LAMOULLER et Christophe DUFOUR sont volontaires pour assurer le suivi de cette action et d'être les interlocuteurs de Make.org, en complément de Bertrand HOUILLOIN, directeur de la communication.



Responsables : Martine CANO et Claude-Hélène YVARD-GUERMONPREZ - N° ISSN : 1634-5290

Diffusion : membres du Comité directeur, chargés de mission, membres des commissions nationales et conseils disciplinaires, présidents de Comités régionaux et départementaux, présidents de clubs, Centre nature " Quatre vents ", représentants départementaux élus des membres individuels.

Président d'honneur : Jean-Michel AUTIER.